

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/656

27 mars 2006

(06-1369)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES: EXPÉRIENCES ET PROBLÈMES

Information pour l'atelier du 31 mars 2006

Communication du Népal

La communication ci-après, reçue le 24 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation du Népal.

1. En vue de l'atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS, les participants ont été invités à fournir des renseignements sur leurs expériences concernant les questions qui y seront examinées. Les réponses qui suivent ont été données par M. Prakash Raj Shrestha.

Introduction

2. Le Népal, pays sans littoral enclavé entre l'Inde et la Chine, s'est vu offrir la possibilité de devenir Membre de l'OMC en septembre 2003, au cours de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique). Le Népal est devenu le 147^{ème} Membre de l'OMC le 23 avril 2004. Depuis lors, nous avons mis tout en œuvre pour nous acquitter des obligations contractées à la signature de l'Accord.

3. J'ai le plaisir d'assister à cet atelier en tant que délégué du Népal et je vous présente ci-après quelques renseignements concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires dans mon pays. J'espère que les Membres écouteront notre exposé et nous feront part de leurs commentaires.

Participation aux travaux du Comité SPS

4. Le Népal participe régulièrement aux activités du Comité. Notre représentant en poste à Genève a assisté à la plupart des ateliers SPS. Le Ministère de l'industrie et du commerce m'a informé de l'organisation du présent atelier et j'ai appris que les obligations nationales, les progrès réalisés et les défauts concernant les mesures SPS seront discutés au cours de l'atelier.

Situation des mesures SPS au Népal

5. Un comité central de coordination a déjà été constitué. Il est dirigé par le Secrétaire du Ministère de l'agriculture et des coopératives et il comprend des représentants du Ministère de l'industrie et du commerce, du Ministère des forêts et de la conservation des sols, du Ministère de la santé et des services de quarantaine animale et végétale. Les négociants et fabricants du pays, membres de la Fédération des Chambres népalaises de commerce et d'industrie (FNCCI), travaillent

de près avec les pouvoirs publics. Les exportateurs se renseignent sur les nouvelles prescriptions SPS ou sur de nouveaux partenaires commerciaux par l'intermédiaire du service OMC de la FNCCI, qui est l'organe faîtière du lobby des chefs d'entreprise. Les exportateurs et autres parties prenantes reçoivent des informations au cours de réunions et de rencontres organisées par la FNCCI. Une formation est organisée pour informer les pouvoirs publics et les entreprises sur les mesures SPS et les autres questions et obligations liées à l'OMC. Un site Web distinct intitulé spsenquiry.gov.np a été créé par le Département de la technologie et du contrôle de qualité des produits alimentaires, qui est le point d'information national SPS, afin de diffuser l'information concernant les mesures SPS. En outre, les porte-parole des différents ministères diffusent régulièrement des communiqués de presse pour faire connaître au public les faits nouveaux intéressant l'OMC et l'Accord SPS.

6. Dans le cadre des activités menées pour remplir nos obligations SPS, il a été procédé à certaines restructurations institutionnelles consistant à créer ou à renforcer des laboratoires de contrôle de qualité, des offices de santé publique vétérinaire, un office central d'épidémiologie, et de nouveaux points de contrôle de quarantaine végétale et animale.

Efforts déployés pour satisfaire aux obligations contractées

7. Afin de préparer la voie à l'entrée à l'OMC, dans de bonnes conditions, le Népal a donné la priorité aux questions liées à l'OMC et aux mesures SPS. Les ressources disponibles jusqu'ici pour les départements concernés ont été attribuées conformément à l'objectif national envisagé par la Commission nationale du plan, HMG/N Népal, qui aide d'une manière générale les agro-industries en renforçant leur qualité pour leur permettre d'accéder aux marchés internationaux. Dans l'élaboration d'un plan, la Commission tient compte des engagements pris par HMG/N à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, et elle se tient en contact avec les départements, institutions et parties prenantes concernées, afin de promouvoir le secteur privé de l'agro-industrie.

- Notre dixième plan quinquennal met l'accent sur l'exportation de produits agricoles et sur le développement institutionnel du système national de quarantaine.
- Des lois ont déjà été promulguées concernant les services de santé animale et d'élevage, et l'inspection des abattoirs et des viandes. La première loi est déjà en vigueur, mais la deuxième ne l'est pas encore.
- La loi sur la protection des végétaux a été révisée dans le sens des prescriptions de l'Accord SPS et de la CIPV. Elle devrait être approuvée prochainement par le gouvernement.
- Vingt inspecteurs des produits alimentaires déployés dans 20 districts peuplés du Terai surveillent les industries et les marchés de produits alimentaires de leur district respectif.

Système de certification:

- Nous sommes en train de mettre au point et d'adopter un système de certification conforme aux prescriptions de l'OMC.

Infrastructure:

- Documentation: Une base de données nationale sur les parasites, concernant les maladies, les parasites et les adventices des 20 cultures commerciales prioritaires a été créée.
- Une base nationale de données phytosanitaires a été créée.

Définition des besoins d'assistance technique

8. Le Comité central de coordination SPS définit les besoins nationaux d'assistance technique après consultation des ministères et des départements concernés, des entreprises et d'organisations gouvernementales internationales comme la FAO et l'OMS.

9. Un projet de renforcement des services de phytoquarantaine du Népal financé par la FAO est en cours; il concerne essentiellement les questions liées à la phytoquarantaine. En revanche, une assistance serait nécessaire pour renforcer les systèmes de quarantaine animale, les laboratoires de produits alimentaires et les laboratoires de contrôle vétérinaire et de la qualité du bétail. En outre, nous avons besoin de ressources humaines capables de remplir nos obligations commerciales internationales. Il est donc instamment demandé qu'on nous fournisse une aide pour donner une formation à notre personnel des services de quarantaine et de laboratoire afin d'aider notre pays à acquérir sa part du commerce international.

Situation et besoins actuels

- Nous avons besoin d'une assistance dans des domaines comme le DRH pour l'analyse du risque de maladie, le diagnostic des maladies et de développement de l'infrastructure, afin de satisfaire les obligations contractées.
 - Nous avons besoin d'un soutien des pays développés et d'autres Membres pour les questions susmentionnées.
 - Les systèmes de quarantaine et de certification se trouvent compliqués par le fait que la frontière avec l'Inde n'est pas hermétique.
 - Un système de services de quarantaine "sous un même toit" à l'échelon du Département serait recommandé, afin de simplifier la procédure à suivre et de diminuer les frais généraux.
 - Il serait utile d'instituer une politique de formation professionnelle et de relations avec des spécialistes.
 - Le Népal aura peut-être besoin de proroger au-delà du 1^{er} janvier 2007 le délai qui lui a été imparti lors de l'accession à l'OMC.
-